

AFFAIRE N° 5

AVENANT N° 1 au marché passé le 31 Mars 1958 approuvé le 18 Juin 1958
pour les travaux de construction d'une école à la Montagne 8ème Km.

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par délibération du 31 Janvier 1958 visée le 9 Avril 1958, le Conseil Municipal a adopté les plans et devis, pour la construction d'une école à la Montagne 8ème Km.

Je soumetts, en conséquence, à votre approbation, l'avenant n° 1 au marché passé avec la SOCIÉTÉ MALGACHE des GRANDS TRAVAUX de l'EST, le 31 Mars 1958 approuvé le 8 Juin 1958, pour les modifications exécutées dans les travaux de construction de cette école.

Le montant des travaux du présent avenant est fixé à 16.999.911 Frs.

*Vu
Sain Jouis le 9 Avril 1961
Le Chef de Bureau
Signé: Hussier*

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Le rapport ci-dessus mis au voix, est adopté à l'unanimité.